



Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

DONNEES ADMINISTRATIVES

Professionnel agréé

technicien chaudière PEB ☒ GI ☐ GII ☐ L
conseiller chauffage PEB ☐ type 1 ☐ type 2
n° d'agrément: 0469550
prénom/nom: Devogelaer Thierry
nom d'entreprise: chauffage baral maintenance
n° d'entreprise (BCE): be 449483944
rue/n°/BP: av du roi albert, 70
CP/commune: 1120 bruxelles
Pays: belgique
tél/GSM: 02/262.29.23
e-mail:

Propriétaire / titulaire Permis d'Env. / déclarant Permis d'Env.

☐ Particulier ☒ Copropriété ☐ Entreprise
n° permis environnement:
prénom/nom: M^{me} DUBOIS
nom d'entreprise/ACP: PHHO JPL
n° d'entreprise (BCE):
rue/n°/BP: Ch d'Alsenberg, 530
CP/commune: 1180 Bxl
Pays: BE
tél/GSM: 0471 46 23 84
e-mail:

Adresse de l'unité PEB (appartement, maison ...)

où se trouve l'appareil/ le système contrôlé
rue/n°/BP: Roosendaal 225-231

n° étage:

référence de l'unité PEB:

(si appartement, voir acte de base)

CP/Commune: 1190 Bxl

nom du bâtiment éventuel:

Personne de contact

ne pas compléter s'il s'agit du propriétaire/titulaire PE/déclarant PE

Prénom/nom:
nom d'entreprise/ACP:
n° d'entreprise (BCE):
rue/n°/BP:
CP/commune:
Pays:
tél/GSM:
e-mail:

Date du contrôle: 20/10/17

Motif du contrôle: ☐ (rem)placement d'un appareil
☒ délai max entre 2 contrôles périodiques PEB atteint

Date de mise en service: 2017

☐ mise en conformité ☐ autre raison
☐ intervention partie combustion (nouveau brûleur...)

DONNEES TECHNIQUES

Système de chauffage

S'il y a plusieurs systèmes, identifiant ("nom") de ce système:

☐ système de type 1 (1 chaudière max 100 kW) ☒ syst. de type 2 - nombre de chaudières:
☐ système de chauffage individuel (1 unité PEB) ☐ système de chauffage collectif (plusieurs unités PEB)

Appareil ☒ présence plaque signalétique

☐ chauffe-eau gaz

☒ chaudière:

☒ A CONDENSATION

☐ PAS A CONDENSATION

☐ uniquement eau chaude sanitaire

☒ pour le chauffage et l'ECS

☐ utilisée uniquement chauffage des locaux

☐ utilisée uniquement en cas de panne du mode normal

Corps de chauffe et conduit d'évacuation des gaz de combustion

Puissance nominale utile en G20 à 80/60°C Pn [kW]:

Puissance nominale absorbée/débit calorifique Qn [kW]:

Marque: Viemman

Modèle: VitoCentral 100

Monté en:

☒ Type A

☒ Type B 27

☐ Type C

☐ Type B1 avec coupe-tirage

☐ C concentriques

☐ en suppression (B22p, B23p,...)

Conduit d'évacuation

☐ individuel

☒ collectif

Autres informations relatives à l'évacuation des gaz de combustion (présence CLV, extracteur, shunt ...):

Brûleur

Combustible: ☒ Gaz naturel ☐ Propane

☐ Mazout/Gasoil

☐ autre, préciser:

☐ bicomcombustible, préciser:

☐ si un des combustibles est utilisé en cas de panne, préciser ce combustible:

☐ présence plaque signalétique

Puissance max. réglée [kW]:

Marque: Viemman

Modèle:

Numéro de série:

Année de fabrication:

☐ inconnue

Pour les appareils gaz ou bicomcombustibles:

Technologie brûleur: ☐ Atmosphérique

☒ Prémix

☐ Air pulsé

☐ Présence d'une veilleuse

Catégorie selon EN 437: ☐ I2E+

☒ I2E(S)

☐ I2E(R)

☐ autre (préciser):

☐ I2N

☐ Inconnue



Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

ENTRETIEN - pas d'entretien si placement d'un chauffe-eau neuf ou mise en conformité

Entretien de l'appareil ☒ dépoussiérage jaquette et électronique effectué ☒ état général ok
Brûleur ☒ nettoyage effectué ☐ réglage combustion ☐ nettoyage électrodes effectué ☐ fonctionnement ok
Corps de chauffe/surface d'échanges ☐ nettoyage effectué ☒ évacuation des condensats ok

Entretien et contrôle du conduit d'évacuation des gaz de combustion

☐ état de propreté du conduit individuel ou de la partie individuelle du conduit ok ☐ conduit individuel nettoyé ou ramoné
☐ si conduit collectif présence d'un rapport d'inspection ou de ramonage
☐ si type C conduit d'amenée d'air comburant inspecté/nettoyé ☒ si appareil à condensation siphon nettoyé/ contrôlé

Pour les systèmes de type 1, contrôle des parties accessibles

☐ Circulateur ok ☐ fonctionnement thermostat ok ☒ vannes et purgeurs d'air ok ☒ absence de fuite
P circuit chauffage [bar]: 2,8 ☒ pression circuit de chauffage ok
P vase d'expansion [bar]: 2,8 ☒ pression vase d'expansion ok

Autres informations relatives à l'entretien de l'appareil :

VERIFICATION DU RESPECT DES EXIGENCES DE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS

Le contrôle est-il réalisé suite au placement d'un appareil de type B1 ? s'applique ? ☐ OUI ☐ NON
Si oui, cet appareil est-il raccordé à une cheminée collective existante au 01/01/2019 ? respecté ? ☐ OUI ☐ NON

EXIGENCE RELATIVE AU CO DANS L'AIR AMBIANT

Le local comprend-il au moins une chaudière ou un chauffe-eau de type A ou B ? s'applique ? ☒ OUI ☐ NON

Si oui, CO en entrant dans le local [ppm CO]: 0

CO devant l'appareil en fonctionnement [ppm CO]:

Pour les B1, CO à l'admission d'air du coupe-tirage [ppm CO]:

LES RESULTATS DES MESURES SONT-ILS TOUS INFÉRIEURS A 25 ppm CO ?

respecté ? ☒ OUI ☐ NON

Si < 10 : ok ; si un résultat est ≥ 10 et < 25 : à corriger dans les plus brefs délais ou ≥ 25 : DANGER, injonction d'arrêter l'appareil

EXIGENCE RELATIVE AUX DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

L'appareil est-il âgé de plus de 2 ans et est-il équipé d'une détection de refoulement des gaz de combustion, de manque d'eau, de surchauffe ou de propane ? s'applique ? ☒ OUI ☐ NON
Si ceci s'applique, ces dispositifs sont-ils en bon état et présents au bon endroit ? respecté ? ☒ OUI ☐ NON

En cas de non-conformité à cette exigence, il y a DANGER, appliquer le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil et préciser le dispositif de sécurité défaillant:

☐ Refoulement (TTB...) ☐ manque d'eau ☐ surchauffe ☐ propane

EXIGENCE RELATIVE A L'ÉTAT DES CONDUITS D'ÉVACUATION ET D'AMENÉE D'AIR

S'agit-il d'un appareil monté en type B ou type C ? s'applique ? ☒ OUI ☐ NON

Si oui, le conduit d'évacuation des gaz de combustion et pour les appareils de type C, le conduit d'amenée d'air sont-ils en bon état, ne présentent-ils pas de fuite, ni de trace extérieure due à la condensation ? respecté ? ☒ OUI ☐ NON

L'appareil est-il monté en type C à conduits concentriques ? s'applique ? ☒ OUI ☐ NON

Si oui, la concentration en O_2 dans le conduit d'air comburant est-elle supérieure à 20,5 % ? respecté ? ☐ OUI ☐ NON

EXIGENCE RELATIVE AUX ORIFICES DE MESURES

S'agit-il d'un appareil monté en type B ou type C ? s'applique ? ☒ OUI ☐ NON

Si oui, le conduit d'évacuation des gaz de combustion et pour les appareils de type C, le conduit d'amenée d'air comburant sont-ils équipés d'orifices de mesures et si ce n'est pas le cas, des orifices dans l'appareil permettent-ils d'évaluer précisément, sur site et en sécurité la qualité de la combustion ? respecté ? ☒ OUI ☐ NON

EXIGENCE RELATIVE A LA VENTILATION DU LOCAL OÙ SE TROUVE L'APPAREIL

Le local abrite-t-il au moins un appareil de type A ou de type B ? s'applique ? ☒ OUI ☐ NON

Si oui, un dispositif amène-t-il de l'air de l'extérieur avec ou sans orifice de transfert ($\geq 150 \text{ cm}^2$ pour les types A et $\geq 50 \text{ cm}^2$ pour les types B) ? respecté ? ☒ OUI ☐ NON

Les dispositifs de ventilation répondent-ils aux normes applicables dans ce cas: ☒ NBN B61-001 ☐ NBN B61-002
☐ NBN D51-003 ☐ NBN D51-004 ☐ NBN D51-006 respecté ou ok ? ☒ OUI ☐ NON

Si "non", il s'agit d'une non-conformité dans le cas du placement d'un appareil et dans les autres cas d'une remarque

EXIGENCE RELATIVE AUX ÉMISSIONS DES APPAREILS EN FONCTIONNEMENT (VOIR TABLEAU JOINT)

L'exigence relative aux émissions des appareils en fonctionnement est-elle respectée ? respecté ? ☒ OUI ☐ NON

ÉVALUATION DU DIMENSIONNEMENT DE LA CHAUDIÈRE POUR LES SYSTÈMES DE TYPE 1

Consommation annuelle de combustible: [m³ gaz/an] ou [l mazout ou gasoil/an]

Calcul du temps annuel de fonctionnement [h] = conso. annuelle * 10 / P_n (retirer 17% si chaudière double service)

Temps annuel de fonctionnement du brûleur [h/an]:

Évaluation du dimensionnement ☐ >1000 h/an dimensionnement correct
☐ 500 à 1000 h/an surdimensionnement moyen
☐ <500 h/an surdimensionnement important

Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

RECOMMANDATIONS

Au sujet de la conversion gaz. Selon les données rassemblées et le logigramme de vérification de la compatibilité:

- ☒ R1. Votre appareil est compatible et ne nécessite plus aucune intervention dans le cadre de la conversion des réseaux (I2E+, I2N, ...)
- ☐ R2. Votre appareil doit encore faire l'objet d'un réglage par un professionnel après la conversion (I2E(S), I2E(R) ...)
- ☐ R3. Votre appareil n'est pas compatible (fabrication < 1978, appareil non destiné au marché belge, ...) et doit être adapté par son fabricant ou remplacé par un appareil qui répond à la réglementation actuelle
- ☐ R4. Votre appareil n'est pas concerné par la conversion gaz (mazout/gasoil, propane, ...)

Recommandations en vue d'améliorer la performance du système de chauffage:

Autres recommandations:

INFORMATIONS POUR LES CERTIFICATEURS PEB ET DANS LE CADRE DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Pour les installations > 1 MW, y a-t-il un rapport d'analyse des émissions de NO_x et CO par un labo. agréé ? ☐ OUI ☐ NON

REGULATION

Régulation de la chaudière: ☐ Aquastat (T constante) ☐ Commande par thermostat ☒ Glissante (sonde extérieure ou autre)

Pompe/circulateur: ☐ Régulé ☐ Non régulé

S'il y a plusieurs chaudières, l'irrigation des chaudières est-elle arrêtée lorsque celles-ci sont à l'arrêt ? ☐ OUI ☐ NON

SI IL S'AGIT D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE COLLECTIF, EQUIPEMENTS EN CHAUFFERIE:

Présence d'un réservoir tampon sur le circuit de chauffage en chaufferie ☐

Longueur des conduites d'eau de chauffage non calorifugées en chaufferie [m]: ☐

Nombre d'accessoires sur le circuit de chauffage non calorifugés en chaufferie [nombre]: ☐

Présence d'une boucle d'eau chaude sanitaire ☐ Si oui, la boucle est isolée: ☐ OUI ☐ NON

☐ Pompe à chaleur ☐ Cogénération ☐ Chaudière bois ☐ Générateur à air

☐ Production d'ECS indépendante des chaudières ☐ Instantanée ☐ Accumulation ☐ Boiler thermodynamique

☐ Production d'ECS connectées aux chaudières ☐ Monobloc ☐ Réservoir séparé

DEFAUTS ET MESURES A PRENDRE

Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention:

Défauts qui n'ont pas été éliminés pendant cette intervention:

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:

DECLARATION DE CONFORMITE

Les exigences qui sont d'application sont-elles toutes respectées ? ☒ OUI ☐ NON

Si la réponse est non, une dérogation a-t-elle été accordée ? ☐ pas présente dans le carnet de bord ☐ OUI ☐ NON

Si la réponse est oui, ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ? ☐ OUI ☒ NON

Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en œuvre ? ☐ OUI ☒ NON

EN CONCLUSION, L'APPAREIL OU LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SONT-ILS CONFORMES

☒ OUI ☐ NON

LA REGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB ?

Date prochain contrôle: 20/10/2024 + 5 mois si non conforme; + 1 an si CP mazout; + 2 ans si CP gaz

Informations complémentaires relatives à la non-conformité:

PIECE(S) JOINTE(S)

PIECE OBLIGATOIRE : les tickets de mesures initiales et finales (sauf si transfert des données sans modification possible)

Citer les pièces jointes afin d'estimer l'ampleur des non-conformités ou autres pièces justificatives:

Signature du professionnel agréé:

Signature du propriétaire, titulaire ou déclarant du PE,
ou personne mandatée par celui-ci:

Nom:

V2 23 t-23-2 0207-0377

20-10-2022 11:48:14

Combustible
Gaz naturel H (G20)
O2 réf 3.0 %
CO Max 11.9 %

CO ambiant
20-10-2022 14:28:31

1 ppm CO ambiant

Sale, l'air
20-10-2022 14:28:41

N° ppm sale 0
Température 60.0 °C

Combustion
20-10-2022 14:40:24

58.3 °C T fusant
24.0 °C T comburant
34.3 °C T ép. rôtie
11.90 % CO2
54 ppm CO H1
58 mg kWh CO H1
0.0 % Oxygène
-9 Pa Tirage
98.5 % η H1
88.7 % η H2
- mbar DeltaP stat.
- mbar DeltaP stat
- mbar DeltaP dyn
58.3 °C Point rosée

Combustion

58.3 °C T fusant
23.9 °C T comburant
34.4 °C T ép. rôtie
11.90 % CO2
53 ppm CO H1
57 mg kWh CO H1
0.0 % Oxygène
-9 Pa Tirage
98.5 % η H1
88.7 % η H2
- mbar DeltaP stat.
- mbar DeltaP stat
- mbar DeltaP dyn
58.3 °C Point rosée